

**French 3300, section 650 (Distance Studies)
Traduction Intensive II**

**Schéma du Cours
Printemps/Été 2015
Enseignement à
Distance**

Dates de la session :

du lundi 4 mai 2015 au vendredi 24 juillet 2015

Préalable :

1.0 cours de la série French 2900-2907, **ou** French 2300, **ou** French 2305A/B et French 2306A/B, **ou** permission spéciale du Département d'études françaises basée sur le test de placement.

Antirequis : Aucun

Professeur :

Kenan Fanni

Adresse courriel : kfanni@uwo.ca

Téléphone: 519-438-8451 (domicile). Joignable par téléphone le jeudi soir et le week-end.

Objectifs du cours :

- acquérir une meilleure compréhension, par la stylistique comparée, des caractères distinctifs propres au français et à l'anglais
- prendre connaissance des difficultés concrètes rencontrées dans la pratique de la traduction français-anglais-français travailler sur divers textes littéraires, journalistiques et informatifs ainsi que des exercices de traduction affichés en ligne sur OWL en vue d'appliquer les techniques de la traduction du français vers l'anglais (version) et de l'anglais vers le français (thème)
- se perfectionner en français sur le plan communicatif et approfondir ses connaissances des structures caractéristiques de l'anglais

Le contenu du cours de traduction French 3300 est envisagé dans une perspective d'approfondissement des techniques de traduction acquises en French 2300, mais il n'est pas obligatoire d'avoir suivi le cours 2300 pour suivre le cours 3300.

Matériel de cours :

- Tout le matériel se trouve en ligne sur le site OWL du cours.
- Un (gros) dictionnaire bilingue est fortement conseillé (voir « Ressources conseillées » ci-dessous) pour les travaux durant l'année et pour l'examen final. Les dictionnaires électroniques ne sont pas permis à l'examen final.

Barème d'évaluation :

- 6 textes à traduire (1 texte toutes les deux semaines) 15%
- 12 contributions/exercices préparatoires aux tests à faire sur le Forum (1 contribution chaque semaine; chaque contribution comprend aussi des exercices d'application) 20%
- 6 tests (1 test toutes les deux semaines; chaque test est basé sur les exercices d'application faits précédemment) 25%
- Examen final (3 heures, avec dictionnaire bilingue et/ou unilingue) 40%

Organisation du cours :

Le cours French 3300 650 est réparti en 6 modules. Chaque module dure 2 semaines pendant lesquelles les étudiants feront ce qui suit :

- lire une (des) fiche(s) terminologique(s) et conceptuelle(s) pour apprendre un ensemble de termes utilisés dans la théorie de la traduction et les concepts qu'ils recouvrent ;
- faire un exercice (ou des exercices) d'application sur les termes et les concepts donnés - la réalisation de ces exercices pratiques sera vérifiée par le professeur car les exercices d'application font partie de la composante du cours « Contribution/exercices préparatoires aux tests » ;
- traduire un texte ; après avoir remis leurs traductions de textes, les étudiants se rendront sur Forums → « **TRADUCTIONS DE TEXTES : CORRIGÉS PROPOSÉS PAR LE PROFESSEUR** » où ils prendront connaissance des traductions justes qui sont présentées à titre d'exemple. Il est à signaler que les bonnes traductions qui sont postées ici ne sont pas exclusives d'autres bonnes traductions qui pourraient aussi être proposées.
- faire des exercices et poster leurs réponses dans Forums → « **AFFICHAGE, PAR LES ÉTUDIANTS, DE LEURS RÉPONSES AUX QUESTIONS FIGURANT LES PRÉPARATOIRES AUX 6 TESTS QUI CLOSENT LES 6 MODULES** », avant minuit au plus tard, le vendredi (sauf exception) de la semaine en question (voir le « Calendrier »);
chaque étudiant prendra sur lui de consulter les traductions postées par tous ses camarades de classe en vue de les comparer entre elles, de repérer les fautes qui se répètent et les types de fautes ; de noter les bonnes structures, le bon vocabulaire, l'emploi correct des techniques enseignées, l'application des principes et l'illustration des concepts présentés dans le cours ;
dans les jours qui suivront la date limite de l'affichage de la « contribution » que les étudiants auront postée sur « Forums », je mettrai dans « Forums » → « **CONTRIBUTIONS/EXERCICES PRÉPARATOIRES AUX 6 TESTS QUI CLOSENT LES 6 MODULES: CORRECTIONS PROPOSÉES** PAR LE PROFESSEUR » les traductions justes que je propose en guise de correction ;
- passer un test (dans « Tests & Quiz ») à la fin de chaque Module, c'est-à-dire à la fin de chaque bloc de 2 semaines (voir le « Calendrier ») ;

sauf exception, la date limite de passation des tests est un mardi (voir le « Calendrier »), à 9h30 du soir, au plus tard.

Les étudiants disposeront de 4 jours entiers (du vendredi à 12h05 du soir au mardi suivant à 9h30 du soir) pour passer chaque test dont les questions s'inspirent largement des « contributions/exercices préparatoires aux tests » qu'ils auront déjà faits précédemment (voir • 4^e plus haut) ; les tests durent 4 heures ; les étudiants ne pourront ni arrêter ni interrompre cette période de temps de 4 heures ; le temps continuera à s'écouler que l'on soit devant son ordinateur ou non.

Compléments d'information :

Traductions de texte

Les traductions de textes faites au cours au fil des semaines doivent être tapées à l'ordinateur à double interligne. Il est conseillé aux étudiants d'inscrire les informations suivantes en haut de la 1^{re} page de chaque traduction qui sera remise, en pièce jointe, pendant la session:

nom, numéro d'étudiant, nom du professeur (K. Fanni) et intitulé du cours (French 3300, section 650).

Pour ce qui est de la transmission des traductions, les étudiants sont priés de remettre celles-ci électroniquement dans la section « Textes à traduire », sur le site du cours.

Tests : notation des réponses inscrites par les étudiants

Il y a 2 types de questions du point de vue de la correction :

- 1) les questions auxquelles les réponses des étudiants sont notées tout de suite, automatiquement, par Sakai;
- 2) les questions auxquelles les réponses doivent être notées manuellement par le professeur (moi, en l'occurrence) ;

Lorsque les étudiants passeront le 1^{er} test, p. ex., les **bonnes** réponses pour lesquelles ils recevront 0 (**provisoirement**) sont des réponses au 2^e type de question - après la date limite du test, je vais y accéder pour corriger manuellement les réponses aux questions du 2^e type; à ce moment-là, la note de 0 qui aura été mise automatiquement et **provisoirement** par Sakai à chacune des bonnes réponses sera remplacée par mes soins par la note correcte, 1 point, 2 points, 3 points, etc.

Travaux en retard

Les étudiants sont tenus de respecter les dates limites sous peine de pénalités de retard ou de non acceptation de travaux soumis. Les dates limites des différents travaux sont toutes inscrites sur le « Calendrier » (voir rubrique sur la page d'accueil du cours, à gauche)

Si un étudiant se voit dans l'impossibilité de respecter un délai pour une raison indépendante de sa volonté, il lui faut, dans la mesure du possible, en prévenir son professeur **avant la date limite**

du travail en question et, éventuellement, fournir une excuse valable. Une pénalité de 2% par jour ouvrable sera appliquée pour tout travail rendu ou terminé après la date limite. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 5 jours après la date limite.

Le travail scolaire en ligne et la probité intellectuelle

Les traductions de texte valent 15% de la note finale et elles constituent un élément important de l'apprentissage de la traduction dans ce cours en ligne.

Tout le processus de la réalisation des travaux scolaires accédés en ligne suppose la probité intellectuelle de chaque étudiant. Qu'un seul étudiant triche, plagie, prenne une réponse ou un texte qui ne soient pas les siens ou qui aient été copiés-collés paresseusement, du coup, le tricheur, le plagiaire, le copieur, le paresseux enlève toute valeur éducative à l'entreprise tout entière, et cela non seulement pour lui seul mais, ce qui est plus grave encore, jusqu'à un certain point et de manière inexcusable, pour tous ses camarades de classe.

Pour garantir l'intégrité de tout le processus, j'ai donc pris certaines mesures qui ont pour objectif de signaler la présence des couper-coller faits sur les traductions.

Finalement, du point de vue du professeur, le but du cours universitaire qu'il donne est d'instruire les étudiants et non de garantir le succès scolaire à ceux-ci. Du point de vue de l'étudiant sérieux et travailleur, copier machinalement des réponses et des traductions ne sert à rien, on n'apprend strictement rien, ce qui constitue un sérieux handicap au moment où on passera l'examen final - qui vaut 40% de la note finale - à la fin de la session.

Mise en garde contre le plagiat

Une photocopie des devoirs sera conservée par le professeur et le plagiat sera sanctionné.

Règlement universitaire: "Plagiarism: Students must write their own essays and assignments in their own words. Whenever students take an idea, or a passage from another author, they must acknowledge their debt both by using quotation marks where appropriate and by proper referencing such as footnotes or citations. Plagiarism is a major academic offence (see Scholastic Offence Policy in the Western Academic Calendar)."

Méthode de correction et de notation des traductions de textes

De façon générale, lorsqu'on passe de l'anglais au français, le texte français compte plus de mots que le texte anglais; et, inversement, lorsqu'on traduit du français vers l'anglais, le texte anglais compte moins de mots que le texte français original.

Pour tenir compte de ce phénomène statistiquement avéré, lorsque je corrigerai vos traductions je me propose d'utiliser la méthode de notation que voici: pour tout texte anglais traduit vers le français, j'augmenterai le nombre de mots de 20%; par exemple, prenons un texte qui n'est pas au programme cet été « Beauty is truth and truth is beauty ». Ce texte compte 331 mots en anglais; en supposant que la traduction française compte plus de mots que le texte original, j'augmenterai le nombre de mots de la traduction de 20%, ce qui fait $(332 \times 0.20 =) 66$ mots; donc, je suppose que la traduction française se compose d'au moins $(332 + 66) = 398$ mots. Vu que le nombre d'unités de traduction est moindre que le nombre de mots (voir la fiche « Unités de traduction », j'enlèverai 10% de ses mots à la traduction française. Pour ce qui est de « Beauty is truth and truth is beauty », cela fait donc $(398 \text{ mots} \times 0.10 =) 40$ mots à enlever à la traduction française, ce qui fait au total 358 unités de traduction. Chaque faute de traduction sera alors déduite du nombre d'unités de traduction que j'ai calculé. Tout au long de la session vous verrez l'application de cette méthode dans le calcul des notes attribuées aux traductions.

Comment faire les accents

Si l'étudiant n'a pas de clavier français, il lui faudra mettre les accents autrement. Voici des codes qui marchent pour moi (on n'a pas besoin de mettre les accents sur les majuscules) :

tout d'abord, j'active « Num Lock » (je clique sur la touche « Num Lock »); ensuite, en même temps que j'appuie sur « Alt », je tape (à droite, sur le pavé numérique = numeric keypad) les groupes de chiffres suivants :

131 = â; 133 = à; 130 = é; 138 = è; 136 = ê; 137 = ë; 135 = ç; 139 = ï; 140 = î; 147 = ô; 150 = û;
151 = ù.

La traduction automatique

Il arrive qu'on soit tenté d'avoir recours à un des nombreux services de traduction automatique qui existent sur Internet. De façon générale, la traduction automatique n'est pas encore rendue à un stade de fiabilité et de performance technique qui recommande son emploi systématique. En d'autres termes, on risque de ne produire que du charabia si on tente de traduire plus de 3 ou 4 mots de suite. Et un texte traduit automatiquement est si mauvais, si ridicule que son moyen de traduction originel - illégitime - saute aux yeux, ce qui entraîne les conséquences qu'on sait en ce qui concerne la notation d'une traduction ainsi entachée.

EMPLOI DU TEMPS

<u>Semaine</u>	<u>Module</u>	<u>Fiches terminologiques à lire</u>	<u>Textes à traduire</u>	<u>Forum : contributions/exercices préparatoires aux tests:</u> Le vendredi - consultez le Calendrier	<u>Tests: date limite:</u> Le mardi - consultez le Calendrier
1 ^{re} semaine 4 - 8 mai : introduction au cours	1	notions préliminaires; L1 VS L2 niveaux de langue; utilisation du dictionnaire	<i>Une Vie remplie</i>	Forum 1 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 1)	
2 ^e semaine 11-15 mai	1	emprunt; traduction littérale ; calques		Forum 2 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 1)	MODULE 1
3 ^e semaine 18-22 mai	2	unité de traduction	<i>A Complaint</i>	Forum 1 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 2)	
4 ^e semaine 25-29 mai	2	découpage		Forum 2 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 2)	MODULE 2
5 ^e semaine 1 ^{er} -5 juin	3	voix	<i>Death of a Mouse</i>	Forum 1 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 3)	
6 ^e semaine 8-12 juin	3	caractérisation		Forum 2 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 3)	MODULE 3
7 ^e semaine 15-19 juin	4	procès VS nominalisation; aspects lexicaux et verbaux; transposition et chassé-croisé	<i>A Mother-In-Law</i>	Forum 1 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 4)	
8 ^e semaine 22-26 juin	4	étoffement et dépouillement chassé-croisé et prépositions		Forum 2 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 4)	MODULE 4
9 ^e semaine 29 juin-3 juillet :	5	plan du réel et plan de l'entendement ; faux amis de structure et du lexique ; valeur sémantique : sens propre VS sens figuré	<i>Sur Les Sens</i>	Forum 1 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 5)	

10e semaine 6-10 juillet	5			Forum 2 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 5) MODULE 5
11 ^e semaine 13-17 juillet	6	zeugme ; équivalence et adaptation	<i>Publicité pour un hôtel</i>	Forum 1 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 6)
12 ^e semaine 20-24 juillet	6	grammaticalisation, lexicalisation et nominalisation ; collocation (mot juste), compensation, transposition		Forum 2 (contributions/exercices préparatoires au test du Module 6) MODULE 6

Encouragements

Je tiens à vous encourager à travailler fort et avec sérieux en vous invitant à vous mettre en contact avec moi pour tout motif qui a trait au cours: questions, précisions, explications, conseils, commentaires, etc. Je tiens aussi à ce que vous preniez plaisir à apprendre la traduction, la joie d'apprendre étant un fort stimulant du succès.

Bon travail et bon succès à toutes et à tous!

Remarques préliminaires

Traduire, c'est d'abord comprendre un message et ensuite le transmettre fidèlement à autrui. La traduction sert à rendre accessible un texte rédigé dans une langue donnée (langue de départ ou LD) aux locuteurs d'une autre langue (langue d'arrivée ou LA). La bonne traduction réussit à communiquer toute la complexité, toutes les nuances, à la fois dénotives, connotives et affectives, de sens et de style du texte original. Il ne s'agit surtout **pas** de transposer mécaniquement, c'est-à-dire traduire mot à mot, structure à structure. Plus particulièrement, pour ce qui est de la traduction de l'anglais vers le français, il faut par-dessus tout **éviter** d'aboutir à une sorte de paradoxe trop souvent constaté: traduire de manière à ce que tout en employant des mots français, le traducteur finisse, essentiellement, par s'exprimer toujours en anglais ; les démarches intellectuelle et sémiologique, les structures, la syntaxe, en un mot "le génie de la langue", selon deux grands théoriciens et praticiens de la traduction français-anglais-français, J.-P. Vinay et J. Darbelnet, demeurant celui de l'anglais.

Ressources imprimées et électroniques conseillées

I. **Dictionnaires imprimés** (Nota : Un dictionnaire de poche est nettement insuffisant pour le cours.)

Collins-Robert French/ English, English/ French Dictionary

Harrap's Shorter Dictionary French-Englis/Anglais-Français Dictionnaire The Oxford Hachette French Dictionary

Petit Robert 1 dictionnaire de la langue française (L'utilisation d'un dictionnaire unilingue français est fortement recommandée en complément.)

The Concise Oxford Dictionary (L'utilisation d'un dictionnaire unilingue anglais est fortement recommandée en complément)

II. **Dictionnaires, grammaires, conjugateurs en ligne et gratuits**

Lexilogos : http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm : plusieurs dictionnaires unilingues

WordReference.com : <http://www.wordreference.com/fr/> : dictionnaire bilingue

Bescherelle en ligne : <http://www.bescherelle.com/conjugueur.php> : conjugueur

Laura K. Lawless : <http://french.about.com> : grammaire

Manuel de grammaire française en ligne et gratuit – Synapse : grammaire

http://www.synapse-fr.com/grammaire/GTM_0.htm

Nadine de Moras : <http://www.nadinedemoras.com> : grammaire

III. Site permettant la vérification des traductions

Linguee : <http://www.linguee.fr/francais-anglais?query=printed+resources&source=english>

IV. Culture

1) Télévision :

Radio-Canada: <http://www.radio-canada.ca>

TV5 : <http://www.tv5.org>

2) Radio :

Ici Radio-Canada Première : <http://www.radio-canada.ca/premiere>

Québec- Radio Inter : <http://www.qriradio.com>

Radio France Internationale : <http://www.rfi.fr>

3) Journaux et revues :

Le Devoir : <http://www.ledevoir.com>: quotidien canadien

Le Figaro : <http://www.lefigaro.fr> : quotidien français

Jeune Afrique : <http://www.jeuneafrique.com> : revue française

La Libre Belgique : <http://www.lalibre.be> : quotidien belge

Le Monde : <http://www.lemonde.fr> : quotidien français

Marianne : <http://www.marianne.net> : revue française

Informations indispensables : politiques universitaires

Important Academic Information for Students Taking Courses in the Department of French Studies

1. Plagiarism, Cheating and Other Scholastic Offences

· UWO statement on plagiarism: “Scholastic offences are taken seriously and students are directed to read the appropriate policy, specifically, the definition of what constitutes a Scholastic Offence, at the following Web site:

<http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/scholoff.pdf>”. [1]

· The Department of French Studies considers plagiarism, defined as “the act or instance of copying or stealing another’s words or ideas and attributing them as one’s own” (cited from *Black’s Law Dictionary* in UWO Scholastic Offence Policy [2]), to be a serious scholastic offence and will apply the UWO policy to deal with all cases detected.

· Sometimes students commit plagiarism without being fully aware they are doing so. It is each student’s responsibility to become informed about what constitutes plagiarism and to take steps to avoid committing this scholastic offence by learning how to make proper use of sources. If you are uncertain about how to acknowledge sources you have used, consult your instructor before submitting the assignment. The UWO Ombuds Office publishes a useful guide that will help you avoid committing a mistake of this nature that could have serious consequences. [3]

· Please note the following UWO statement on plagiarism checking: “All required papers may be subject to submission for textual similarity review to the commercial plagiarism detection software under license to the University for the detection of plagiarism. All papers submitted for such checking will be included as source documents in the reference database for the purpose of detecting plagiarism of papers subsequently submitted to the system. Use of the service is subject to the licensing agreement, currently between The University of Western Ontario and Turnitin.com (<http://www.turnitin.com>).” [1]

· Other forms of academic dishonesty, including but not limited to cheating on tests and examinations, will also be dealt with seriously according to the terms of University policy.

· Please note that when evidence of a scholastic offence is detected, it is the Chair of the Department (or designate) who directs the investigation, and who makes a finding and imposes a penalty if the student is found to be guilty. The policy [2] outlines the process for appealing a Chair’s decision.

2. Prerequisites and Antirequisites

UWO Statement on requisites: “Unless you have either the requisites for this course or written special permission from your Dean to enroll in it, you will be removed from this course and it

will be deleted from your record. This decision may not be appealed. You will receive no adjustment to your fees in the event that you are dropped from a course for failing to have the necessary prerequisites.” [1]

- Please note that you are responsible for ensuring that you have successfully completed the prerequisites for this course. Lack of prerequisites cannot be used as grounds for an appeal. You are responsible for ensuring that this course is not an antirequisite for another course you have already taken.

- The French Placement Test is a mandatory requirement for any student taking a French course for the first time at Western. You must submit the results of the test to the Department of French Studies office so that they will appear on your academic record. The Department of French Studies reserves the right to place you in a course that is appropriate to your level, based on the level of secondary school French you have completed. For example, if you have completed grade 12U French, you will not normally be eligible to enroll in French 1002 or 1010.

- Under no circumstances will a student will be allowed to take a language course in the series 1002, 1010, 1900E/1910, 2900, or 3900, concurrently with another language course that is a prerequisite for it.

3. Where to Go for Help

- If you have any concerns about your progress with the academic material in a course, you should not hesitate to contact your instructor.

- For advice on courses and programs / modules offered by the Department of French Studies, you should inquire at the French Department office (UC 138) to find out the office hours of our academic advisors, who will be pleased to counsel you on your options.

- If, due to circumstances beyond your control such as illness, you have to miss class for an extended period and/or you cannot meet assignment deadlines or write tests/exams at the scheduled times, you should arrange to submit documentation of the circumstances to the academic counseling office of your Home Faculty.

- If you are feeling extremely stressed out or overwhelmed by your studies and/or personal circumstances, or if you feel you might be suffering from depression, the University has services to help you. Consult Mental Health @Western <http://www.uwo.ca/uwo.com/mentalhealth/> for a complete list about how to obtain help. After hours, contact the London Mental Health Crisis Centre at: 433-2033. The Academic Counsellors in your Home Faculty can also direct you to services where you can get assistance.

4. Accommodations for Work Missed Due to Problems

- Students are required to respect all deadlines for submission of assignments and to write tests, mid-terms and exams on the scheduled dates, unless circumstances beyond their control prevent them from doing so.
- Please take note of the UWO Policy on Accommodation for Medical Illness: <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/medical.pdf> [downloadable Student Medical Certificate (SMC): <https://studentservices.uwo.ca> under the Medical Documentation heading. According to this policy, students seeking academic accommodation on medical grounds for any missed tests, exams, participation components and/or assignments worth 10% or more of their final grade must apply to the Academic Counselling office of their home Faculty and provide documentation. Academic accommodation cannot be granted by the instructor or department. Please note that in all courses offered by the Department of French Studies, this same requirement will also apply to assignments worth less than 10% of the final grade.
- No term work may be submitted after the last day of classes for a course unless the student has successfully petitioned for Incomplete Standing on the basis of documentation submitted to the Academic Counselling office of her or his Home Faculty, with the approval of the Dean's Office, the Department, and the instructor.
- Final examinations must be written at the scheduled time unless formal alternative arrangements for a Special Examination have been approved (by the instructor, the Department and the Home Faculty Dean's Office) based on valid documented grounds.
- Academic accommodation is given for Religious Holidays – students should be careful to check the policy well in advance and be sure to follow the proper steps outlined in the University Calendar. [4]

5. Debarment from Final Examination for Excessive Unjustified Absence

- With the exception of distance studies and on-line courses, attendance in all classes is an obligatory component of all courses in the Department of French Studies.
- The UWO Handbook of Academic and Scholarship Policy [5] states the following: *Any student who, in the opinion of the instructor, is absent too frequently from class or laboratory periods in any course will be reported to the Dean of the Faculty offering the course (after due warning has been given). On the recommendation of the Department concerned, and with the permission of the Dean of that Faculty, the student will be debarred from taking the regular examination in the course. The Dean of the Faculty offering the course will communicate that decision to the Dean of the Faculty of registration.*

6. Academic Appeals

- The UWO Handbook of Academic and Scholarship Policy sets out the policy for grade appeals [6]
- Students should note that the first step to take if they wish to contest a mark is to discuss the matter with the instructor. A student who wishes to pursue an appeal after consulting the instructor must appeal in writing to the Chair of the Department of French Studies.
- Instructors in the Department of French Studies will **not** entertain requests to have a mark increased when the request is based solely on a student's alleged need for a better mark for external reasons (e.g. maintaining a scholarship or gaining admission to a professional school or other academic program). In order to be given consideration, any academic appeal or informal request for reconsideration of a grade must be based on appropriate grounds of the kind set out in the UWO appeals policy.

7. References

- [1] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/exam/crsout.pdf>
- [2] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/scholoff.pdf>
- [3] <http://www.uwo.ca/ombuds/cheating.html>
- [4] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/religious.pdf>
- [5] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/exam/attend.pdf>
- [6] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/appealsundergrad.pdf>
<http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/appealsgrad.pdf>